

3F vous en dit plus sur...

## Le règlement intérieur

**Comme tous les locataires de 3F, avant que vos clés vous soient remises, vous avez signé un règlement intérieur. Il est essentiel de le respecter. Voici pourquoi.**

### CES RÈGLES SONT FIXÉES DANS VOTRE INTÉRÊT

Le règlement intérieur a été élaboré par **3F** dans l'intérêt commun de ses **locataires** et de leur **cadre de vie**.

Il regroupe :

- les règles de bonne tenue de votre **résidence** ;
- les prescriptions obligatoires en matière de tranquillité, d'hygiène et de sécurité.

Et ce, dans tous les actes de la vie quotidienne.

### ELLES FONT PARTIE DE VOTRE CONTRAT DE LOCATION

Le règlement intérieur s'applique à vous comme :

- à tous nos locataires ;
- aux personnes hébergées dans nos logements ;
- à celles et ceux qui leur rendent visite.

Il fait partie de votre contrat de **location**. En le signant, vous vous êtes engagé·e à le respecter. C'est important car, dans le cas contraire, 3F pourrait résilier votre [bail](#).

[Téléchargez notre règlement intérieur](#)

Découvrez aussi les [règles de vie collective](#) qui permettent de vivre harmonieusement dans nos résidences sur notre page dédiée.